

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
15	11	15	4	4	0

Séance du 20 juillet 2021

- date convocation
13 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un,
et le vingt juillet à 20 heures 00,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Christophe-Vallon, sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire.

Présent(s) : Belet, Bellec Cerneaux Darses Deltour Flauss Gomez. Lanza Lemaréchal Robert Veyrier

Absent(s) excusé(es) : Birol Brachet Delcuzoul Franque

Procurat ion (s) : Birol à Robert - Brachet à Veyrier - Delcuzoul à Gomez - Franque à Darses

Objet : Demande de subvention exceptionnelle sollicitée par Familles Rurales.
2021 07 20 03

Monsieur le Maire informe le conseil, que l'association Familles Rurales a déposé auprès de la municipalité, une demande de subvention exceptionnelle de 4500 € pour clôturer son exercice budgétaire 2021 afin de mener à bien sa mission d'accueil et d'encadrement à destination de l'enfance et de la jeunesse.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que ce déficit est lié à la situation sanitaire et fait lecture des comptes de résultats 2021 de l'association qui affiche un déficit de 21 239,97 €. L'analyse des comptes permet de voir que ce déficit est lié à une augmentation des charges de personnels et à une diminution de 50 % des recettes issues de la participation des familles. Monsieur le Maire précise que l'augmentation des charges du personnel est due au versement d'indemnités de précarité, du paiement de reliquats de congés et à une rupture conventionnelle pour des animateurs dont l'association a dû être contrainte de se séparer à cause de la diminution de la fréquentation liée à la crise COVID.

Monsieur le Maire souligne que l'association a effectué des démarches auprès de tous ces partenaires (Etat, CAF et collectivités) afin de pouvoir prétendre au recouvrement de ce déficit. La somme demandée aux deux collectivités partenaires Saint-Christophe-Vallon et Valady a été évaluée à 9000 € répartis à somme égale soit 4500 € pour chaque commune, le reste étant pris en charge par la CAF et l'État dans le cadre de son plan « France Relance », l'association étant éligible à ce dispositif.

Après discussion, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après délibération, le conseil municipal :

Approuve, à 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4500 € en faveur de l'association Familles Rurales.

Dit que les dépenses et recettes sont inscrites au budget communal 2021.

Autorise le Maire à rédiger et à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Christian GOMEZ



Dématérialisé

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée

Le 28 juillet 2021

et publication ou notification

Du 28 juillet 2021

Le Maire

Christian GOMEZ

